



Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 24 janvier 2023

Déclaration de la Fédération Syndicale Unitaire

Madame la Directrice académique,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental,

Contexte général

L'actualité est marquée par la mobilisation massive contre le projet de la réforme des retraites porté par le gouvernement. En effet, le jeudi 19 janvier, plus de deux millions de travailleuses, de travailleurs dans le public comme dans le privé, de jeunes, de retraités... se sont mobilisés, mis en grève et/ou ont manifesté, contre une réforme inacceptable allant à l'encontre des intérêts de la population. La FSU et l'ensemble des organisations syndicales ont réaffirmé le soir même leur opposition à la réforme ainsi que leur détermination à faire retirer ce projet et à construire un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses. C'est pour cela que la FSU avec l'ensemble des organisations syndicales appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier 2023.

Dans l'Éducation nationale, la journée du 19 janvier a été suivie massivement, témoignant d'une grande colère face à cette réforme qui place les personnels devant une alternative insupportable : travailler plus longtemps dans des conditions très difficiles ou partir entre 64 et 67 ans avec une pension rabaissée. Allonger la durée de travail des personnels n'est en rien un progrès surtout que nos métiers sont exigeants et usants tant d'un point de vue physique que nerveux.

Mais la forte mobilisation des personnels de l'Éducation nationale traduit aussi une profonde exaspération. Alors que depuis neuf mois, les discussions sur les salaires sont au point mort, les personnels ont compris que la promesse du candidat Macron d'une augmentation de toutes et tous de 10% en janvier 2023 sans contrepartie était une tromperie. En revanche, le ministre a confirmé que la logique du pacte et donc du « travailler plus pour gagner plus » serait un élément central des mesures salariales envisagées. La FSU a dénoncé ce reniement des engagements pris et le caractère irresponsable de telles mesures qui aggraveraient les inégalités salariales dans un contexte de forte inflation et dégraderaient encore davantage l'attractivité des métiers.

Dans la voie professionnelle, le gouvernement ne renonce pas à son projet de réforme malgré la forte mobilisation des personnels. Cependant, cette dernière a obligé la ministre chargée de l'enseignement et de la formation professionnels à un premier recul : la réforme ne s'appliquera pas à l'ensemble des établissements à la rentrée 2023. Mais elle tente de l'imposer insidieusement par des expérimentations. La FSU réaffirme son opposition à la réforme de la voie professionnelle.

Dans les lycées, malgré les alertes des personnels, d'organisations syndicales et de plusieurs associations de spécialistes, le ministère s'obstine à maintenir en mars l'examen « terminal » des épreuves de spécialité, soumettant élèves et professeur-e-s à une course effrénée pour atteindre les objectifs d'apprentissage.

La profession a également ressenti durement les dernières annonces sur le collège. L'annonce par voie de presse de la suppression de l'enseignement de technologie en 6^e est mal vécue par les professeurs de cette discipline. Cette décision retirerait aux élèves de 6^e la possibilité de découvrir une nouvelle dimension de la

technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. De plus, elle serait en contradiction avec l'organisation de l'enseignement des sciences et de la technologie que le ministère promeut en 6^e. Faut-il comprendre que le programme de sciences et de technologie pourrait être supprimé ? Serait-il laissé à la responsabilité des collègues de SVT et de physique-chimie sans horaire supplémentaire ? Cette décision, qui n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives intervient alors que, dans les collèges, la préparation de rentrée 2023 se déroule. Cette annonce suscite de nombreuses interrogations, tant chez les enseignants que chez les personnels de direction, qui faute d'instructions et surtout de textes réglementaires, ne savent que faire. Les personnels apprécieront le mépris du ministère pour leur travail. Dans ces conditions, comment est-il possible de discuter sereinement d'une préparation de rentrée ? Sachant que cette annonce peut mettre en danger des postes de collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service à la rentrée voire être victime d'une mesure de carte scolaire. Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines qui ont guidé cet arbitrage avant toute considération pédagogique. Cette mesure doit permettre de financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français et de le faire tenir dans le cadre des 26h élève par semaine. Il en est de même pour l'annonce de l'obligation de Devoirs faits en classe de 6^e sans budget supplémentaire. Il y a donc fort à parier que Devoirs faits se déroulera en classe entière, se réduisant à des études surveillées sans que l'intervenant.e ait le temps d'aider vraiment les élèves les plus fragiles. Enfin, dans la continuité du ministère précédent et en s'appuyant sur les évaluations nationales, le ministère multiplie les injonctions pédagogiques, notamment dans les cinq circulaires publiées au BO du 12 janvier 2023. Ces injonctions visent à transformer les professeur.es concepteurs et conceptrices de leur enseignement en exécutant.es appliquant des procédures technicistes et formatées. Toutes ces annonces vont à rebours des besoins. Pour mieux faire réussir tous les élèves et créer les conditions d'une école véritablement inclusive, la FSU revendique une diminution du nombre d'élèves par classe et des moyens fléchés notamment pour des groupes à effectif réduit.

La rentrée 2023 sera marquée par la suppression de 481 emplois. Au total, ce sont près de 8 400 emplois d'enseignant.es qui auront été enlevés aux établissements du second degré depuis 2018. Sur ce point, le ministre s'inscrit dans la droite ligne de la politique menée par son prédécesseur.

Élections professionnelles 2022

Ce Comité Social d'Administration Spécial Départemental d'installation est l'occasion de revenir brièvement sur les dernières élections professionnelles. Tout comme en 2018, elles ont été marquées par des dysfonctionnements (notices de vote non distribuées, difficultés de connexion à l'espace électeur...).

En Vendée, la FSU reste la première organisation syndicale représentative des personnels de l'Éducation nationale avec 39,60% des suffrages exprimés. Ce vote nous conforte dans les actions que nous développons auprès de nos collègues et que nous devons encore multiplier. Il constitue également une légitimation des revendications que nous portons pour une société plus juste, pour des services publics de qualité, pour la défense d'un service public d'Éducation à la hauteur des enjeux actuels et pour la défense de meilleures conditions de travail. La FSU continuera de favoriser un dialogue social que nous souhaitons respectueux, constructif et exigeant, tout en ayant recours si nécessaire au rapport de force.

Carte scolaire second degré

Pour la rentrée 2023, l'Académie de Nantes se voit retirer 30 ETP dont 20 en heures poste et 10 en HSA. La Vendée n'échappe pas à la politique de suppression de postes. 5 ETP lui sont retirés pour une prévision d'effectifs

de moins 126 élèves. Si les prévisions se réalisaient, la Vendée connaîtrait pour la deuxième année une baisse de ses effectifs après celle de 327 élèves constatées à la rentrée 2022.

Avec 5 ETP de moins, la dotation départementale devrait s'élever à 41 209 h. À ce jour, 40 054,50 h sont implantées dans les établissements, soit 97,20 % de la dotation globale. Cela représente 127 h de moins qu'en janvier 2022 soit l'équivalent de 7,055 ETP. Les heures retirées sont pour 94 h des heures poste et pour 33 h des HSA.

Dans les collèges, la rentrée sera marquée par la fermeture / fusion des collèges de Luçon. Les prévisions arrêtées par le Rectorat prévoient une nouvelle baisse des effectifs (-146). Pour accueillir 16 691 élèves, la DHG implantée dans les collèges en janvier 2023 recule de 76 h. Les moyens repris le sont dans les dotations collège hors ULIS/EGPA (-82h) alors que la dotation des dispositifs accueillant des élèves à besoins particuliers progresse de 6 h. Nous constatons le retrait de 21 h allouées aux EGPA en raison de la fermeture de l'une des divisions supplémentaires créées pour réaffecter les élèves de l'EREA ainsi que la régularisation/ création du dispositif Nouvelle Chance Collège à Viète. À la lecture des dotations allouées aux collèges mises au regard des effectifs prévus, il semblerait que le choix a été fait de reconduire et d'étendre l'attention particulière aux établissements REP de notre département. De plus, des moyens supplémentaires semblent avoir été alloués à quatre autres établissements dont les effectifs étaient très proches du seuil sur un ou plusieurs niveaux, leur permettant éventuellement d'ouvrir une division supplémentaire ou de les utiliser autrement.

Dans les Lycées d'Enseignement Général et Technologique (hors Post Bac), une stagnation des effectifs est attendue (+40 élèves) selon le Rectorat. Dans le Post Bac, la capacité d'accueil est de 1063 places soit 30 de moins que l'an dernier. Dans le même temps, le Rectorat prévoit à nouveau une baisse des effectifs car 854 élèves sont attendus contre 881 à la rentrée 2022. Par conséquent, la dotation implantée dans les LEGT est en recul de 120h (-6,67 ETP). On observe que la montée en puissance du lycée d'Aizenay aura de nouveau un impact sur les lycées publics yonnais tant du point de vue des effectifs que de leur dotation. Dans ce cas, qu'en sera-t-il en termes de carte scolaire : transferts de postes (suppression/créations) et créations nettes et des incidences sur les personnels ?

Dans les Lycées Professionnels et Sections d'Enseignement Professionnel, une stagnation du nombre d'élèves est attendue (+7). La dotation, qui leur est allouée, progresse de 69h (+3,83 ETP) par rapport à janvier 2022.

Pour cette nouvelle préparation de rentrée, Madame la Directrice Académique, le choix a été fait de différer l'attribution des IMP tout comme en 2017 et en 2021. Serait-il possible de nous expliquer les raisons de ce choix et de connaître la date à laquelle ces moyens seront délégués aux établissements ? Espérons que ce nouveau calendrier ne soit pas annonciateur de mauvaises nouvelles !

Pour conclure, la FSU sera vigilante, dans le cadre d'une baisse démographique qui semble s'amorcer dans notre département, à ce que celle-ci ne serve pas de caution à un retrait conséquent d'emplois conduisant à une politique éducative qui renoncerait à toute réelle ambition émancipatrice et de résorption des inégalités.